



Procès-verbal de l'assemblée générale du 19 avril 2024



TABLE DES MATIERES

1.	ALLOCUTION D'OUVERTURE.....	3
2.	PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2023.....	4
3.	RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	4
4.	RAPPORT D'ACTIVITE	5
5.	POLE FORMATIONS.....	8
6.	POLE BIODIVERSITE ET AMENAGEMENT DES TERRITOIRES.....	11
7.	POLE GRAND GIBIER	13
8.	RAPPORT MORAL.....	17
9.	APPROBATION DES COMPTES ANNUELS.....	25
10.	APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2024-2025.....	27
11.	INTERVENTIONS DES PERSONNALITES	29
12.	REMISE DES MEDAILLES	30
13.	DISCOURS DE CLOTURE.....	30

PROJET

1. Allocution d'ouverture

Intervenant : Bruno MEUNIER

Fonction : Président

Mesdames, messieurs, chers amis, chasseurs et non chasseurs respectueux de notre passion,

Soyez les bienvenus en cette salle qui vous est désormais familière. Je remercie la ville de Champniers et son maire, Monsieur Mickaël LAVILLE, de nous accueillir, chaque année, au Complexe Paul Dambier.

Pour nous accompagner aujourd'hui, nous avons le plaisir d'accueillir parmi nous des représentants du monde de la chasse, et des structures avec lesquelles nous travaillons au quotidien. Nous avons également l'honneur d'accueillir certaines personnalités :

- 1) Monsieur Michel AMBLARD, Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Dordogne.
- 2) Monsieur Jean-Bernard DE LARQUIER, Vice-Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente-Maritime.
- 3) Monsieur Bertrand CARREAU, administrateur de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Gironde.
- 4) Monsieur Christian CHEF, Vice-Président de la Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique.
- 5) Monsieur Christian DANIAU, Président de la Chambre d'Agriculture.
- 6) Monsieur Jean-Bernard SALAT, Président de la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles, section Charente.
- 7) Madame Françoise GADON, Administratrice du Groupement de Défense Sanitaire.
- 8) Madame Cécile LEDUC, Cheffe de service adjointe à la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations.
- 9) Monsieur Mathieu RHONE, Chef de service départemental de l'Office Français de la Biodiversité.
- 10) Monsieur Jérôme JAYAT, Responsable du service départemental de l'Office National des Forêts.
- 11) Madame Jacqueline AJER, Présidente d'honneur de l'association Prom'Haies.
- 12) Maître Lionel BETHUNE DE MORO, avocat de Lavalette Avocats Conseils.
- 13) Maître Etienne RECOULES, avocat de Lavalette Avocats Conseils.
- 14) Maître Christophe DENIS, huissier de justice.
- 15) Maître Marine LAMOUREUX, huissier de justice.
- 16) Monsieur Cédric DE PENFENTENYO DE KERVEREGUIN, Colonel du Groupement de Gendarmerie.
- 17) Monsieur Benoit FAYOL, Président de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Charente Périgord.
- 18) Madame Maryline VINET, 4^{ème} Vice-Présidente du Conseil Départemental.
- 19) Madame Sandra MARSAUD, Députée de la 2^{ème} circonscription.
- 20) Monsieur François BONNEAU, Sénateur.
- 21) Monsieur Hervé SERVAT, Directeur Départemental des Territoires.

Je voudrais également saluer les présidents et les représentants des associations spécialisées, nos estimateurs de dégâts grand gibier, les bénévoles qui œuvrent aux différentes formations et tous les présidents de territoires de chasse qui nous font l'honneur d'assister à cette assemblée générale.

Avant de dérouler l'ordre du jour, il est d'usage de rendre hommage à nos camarades chasseurs disparus. Je vous invite, donc, à vous lever et à observer une minute de silence à leur mémoire.

Conformément à l'article 11 des statuts des Fédérations de chasseurs, je déclare ouverte l'assemblée générale ordinaire du vendredi 19 avril 2024.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 19 avril 2024

Suivant l'article 5 du règlement intérieur de la Fédération, s'agissant d'une année sans élection des membres du Conseil d'Administration, les délibérations seront votées à main levée.

Les adhérents qui se sont présentés tout à l'heure aux guichets, ont reçu :

- 1 carton rouge pour exprimer un vote CONTRE.
- 1 carton orange pour exprimer une ABSTENTION.
- 1 carton vert pour exprimer un vote POUR.

Merci par avance de bien vouloir les utiliser lors du vote de chaque résolution présentée.

Comme chaque année, je vous propose que le bureau de cette assemblée générale soit celui du Conseil d'Administration : Gérard KUHN le 1^{er} Vice-Président, Pascal LAMAZIERE le 2^{ème} Vice-Président, Michel BLANCHIER le Secrétaire Général Adjoint, Joël BEAULIEU le Trésorier et Joël BOUTENEGRE le Trésorier-Adjoint.

J'en assumerai la présidence.

Je vous demande de valider la résolution n°1 : « Approuvez-vous le principe que le bureau de la FDC16 soit celui de cette assemblée générale ? »

LA RESOLUTION N°1 EST ADOPTÉE (CONTRE : 1 ; ABSENTATION : 1).

2. Procès-verbal de l'assemblée générale 2023

Intervenant : Bruno MEUNIER

Fonction : Président

Le procès-verbal de l'assemblée générale 2023 a fait l'objet d'une diffusion sur notre site internet permettant ainsi au plus grand nombre de chasseurs d'en prendre connaissance. Aucune remarque particulière n'a été transmise à ce sujet.

Je vous remercie par conséquent de bien vouloir nous en épargner la lecture.

Je vous demande de valider la résolution n°2 : « Approuvez-vous le procès-verbal de l'assemblée générale 2023 tel qu'il vous a été présenté ? »

LA RESOLUTION N°2 EST ADOPTÉE (CONTRE : 1).

3. Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Intervenant : Bruno MEUNIER

Fonction : Président

En premier lieu, je tiens au nom du Conseil d'Administration de la Fédération à vous remercier, vous les présidentes et présidents, les bénévoles de la chasse charentaise sans qui rien ne serait possible. Vous êtes la clef de voûte du bon fonctionnement de notre structure fédérale par votre engagement et votre disponibilité au service de la chasse et des territoires.

Votre Conseil d'Administration s'est réuni à onze reprises à raison d'une fois par mois à l'exception du mois d'août. Il s'appuie, pour prendre les décisions qui s'imposent, sur les travaux conduits par les différentes commissions fédérales et ceux des pôles, mais aussi des réflexions émanant des réunions du bureau à raison de douze séances de travail par an, soit une par mois.

Ces réunions sont l'occasion d'entériner divers projets, qu'il est difficile de tous les présenter à cette tribune de façon exhaustive tant ils sont nombreux.

Cependant, il me semble important de vous livrer les plus importants de l'année écoulée :

Procès-verbal de l'assemblée générale du 19 avril 2024

- La fameuse boîte à outils sanglier. Joël BEAULIEU et moi-même reviendront sur son application dans nos différents rapports.
- Les différentes rencontres avec Madame la Préfète et Monsieur le Directeur Départemental des Territoires sur la problématique dégâts et sangliers.
- Le déploiement de la formation sécurité décennale en présentiel au plus près du terrain après le lancement de la version en distanciel.
- L'épineuse question de l'interdiction du plomb dans un rayon de 100 m autour d'une zone humide.
- Les différents reports de l'obligation de création du compte SIA pour les armes.
- La finalisation du dossier de renouvellement des ESOD de la catégorie 2 pour les trois prochaines années.
- L'état des lieux de l'actuel Schéma Départemental de Gestion Cynégétique.
- Les réflexions autour des journées Saint Hubert qui remplacent les rencontres Saint Hubert.
- Le projet de convention de partenariat avec la Fédération Départementale des Gardes Particuliers de la Charente.
- Les rapprochements avec le groupement de gendarmerie de la Charente dont je salue la présence de leur colonel avec vous ce soir.
- L'enquête sur la valorisation de la venaison qui n'a pas abouti faute d'un nombre suffisant de territoires de chasse voulant se lancer dans ce projet.
- La continuité du Projet Associatif Petit Gibier avec de nouvelles conditions financières compte tenu de plusieurs résultats comptables déficitaires consécutifs.
- La renégociation de tous nos contrats (énergie, photocopies, téléphonie...) afin de limiter au maximum l'impact de l'inflation sur les finances fédérales.
- La rencontre avec Monsieur Mathieu AURIOL, Vice-Procureur en charge du contentieux environnement dont la chasse.
- La finalisation du plan d'accompagnement financier de l'état vis-à-vis des dégâts de grand gibier que notre Trésorier évoquera tout à l'heure.
- La création de l'association « Chasseurs du Grand Sud-Ouest méprisés » suite aux attaques incessantes à l'encontre des chasses traditionnelles dont notre administrateur Jean-Luc TESSIER en est le Vice-Président.
- La rencontre avec Monsieur Bruno HUCHET, colonel et directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Charente afin d'étudier un rapprochement de nos structures.
- Et enfin la rencontre avec Monsieur Cédric DE PENFENTENYO DE KERVEREGUIN, colonel du groupement de gendarmerie de la Charente pour évoquer la sécurité à la chasse et la formation des gendarmes.

Je vous demande de valider la résolution n°3 : « Approuvez-vous le rapport de gestion du Conseil d'Administration tel qu'il vous a été présenté ? »

LA RESOLUTION N°3 EST ADOPTEE (CONTRE : 1).

Je vais bousculer légèrement le protocole pour permettre à une personnalité présente parmi nous de vous dire quelques mots, son agenda ne lui permettant pas de rester parmi nous jusqu'à la fin de nos travaux.

Madame Maryline VINET, quatrième Vice-Présidente du Conseil Départemental de la Charente représentant le Président Philippe BOUTY, je vous cède la parole.

Michel, je te laisse le soin de présenter les grandes lignes de notre rapport d'activité.

4. Rapport d'activité

Intervenant : Michel BLANCHIER

Fonction : Secrétaire Général Adjoint

Mesdames Messieurs, Mesdames Messieurs les responsables de territoires, chers amis chasseurs,

Procès-verbal de l'assemblée générale du 19 avril 2024

Tout d'abord, je dois excuser à ce pupitre, notre Secrétaire Général, Claude PINEL, retenu, empêché aujourd'hui par un protocole de soins. Je vais tâcher en son nom, de vous retracer les temps forts de ce rapport d'activité dont la version papier vous a été remise dans votre pochette.

Ce document résume la diversité des missions réalisées et je ne peux que vous inviter à le lire avec attention pour y découvrir les chiffres clés ainsi que les moments importants de l'année écoulée.

Afin de préparer au mieux cette assemblée générale, nous avons convié, comme chaque année, l'ensemble de nos adhérents responsables de territoires à participer aux réunions préparatoires décentralisées, cela au cœur des cinq unités cynégétiques notamment à Segonzac, Exideuil-sur-Vienne, Genac-Bignac, Chadurie et Chasseneuil-sur-Bonnieure.

Au total, ce sont 285 personnes qui se sont déplacées pour échanger sur les différents sujets d'actualités avec les membres du Conseil d'Administration fédéral.

L'année 2023 a été plutôt dense en événements, entre sécheresse, problématiques sanitaires, pluies automnales importantes, harcèlement médiatique... une fois de plus, votre fédération a fait face à l'ensemble de ces événements grâce à une équipe fédérale soudée dans l'adversité.

Moyen indispensable et incontournable pour faire connaître et faire valoir nos missions et nos activités, notre communication grand public peut parfois être mal comprise et a fortiori décriée par nombre de groupuscules.

Mais, elle doit demeurer. Elle doit continuer d'expliquer le grand champ d'actions cynégétiques labouré par des passionnés bénévoles.

L'objectif principal est de délivrer auprès des chasseurs une information pratique et accessible sur l'actualité de la chasse, mais également à propos de nos services, de notre fonctionnement et notre politique.

C'est ainsi, organiser et optimiser la circulation des informations auprès du plus grand nombre possible de nos adhérents par le biais des différents outils de communication.

C'est fédérer, souder les chasseurs pour l'appartenance à une communauté. C'est parfaire l'image de la chasse dans le département en valorisant nos actions pour la nature, les territoires et la sécurité.

Pour atteindre ces buts, la Fédération s'exprime au travers de supports adaptés aux différents usages et aux différents publics : la revue, le site Internet, les réseaux sociaux, les newsletters, les événements, les conférences, les encarts publicitaires... mais aussi les médias.

Les médias locaux quand le micro nous est ouvert.

Depuis de nombreuses années et ce malgré la réforme de 2019, caractérisée en particulier par le permis national dit à « 200 € », le nombre de validations, à travers notre guichet unique, ne cesse de décliner pour atteindre le chiffre cette saison de 9 449 validations, dont 5 018 départementales, 4 249 nationales et 182 nouveaux permis contre un total de 10 001 validations pour la saison clôturée au 30 juin 2023, soit une baisse globale de 5,5 %.

Le début d'année 2023 a vu l'arrivée du nouveau logiciel du permis de chasser, avec quelques soucis de mise en place qui sont à ce jour résolus.

Le grand changement, c'est l'inscription obligatoire en ligne et la gestion des candidats par la Fédération et surtout avec un délai plus court pour le passage des examens.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 19 avril 2024

Le 4 juin prochain, vous découvrirez un nouvel outil de validation du permis de chasser en ligne conçu par la Fédération Nationale des Chasseurs et déployé sur l'ensemble du territoire français. Le service informatique est à pied d'œuvre pour que cette transition se passe pour le mieux possible.

Je vous demande donc d'être patient et indulgent vis-à-vis des secrétaires de la Fédération qui ne seront pas responsables des modifications de présentation et de fonctionnement de ce nouvel outil.

Depuis maintenant plusieurs années, les chasseurs charentais sont invités à participer à des actions citoyennes en tant qu'acteurs et protecteurs de l'environnement.

Le recyclage des cartouches permet de soulager les déchetteries et de concourir à l'effort collectif de traitement des déchets des chasseurs.

Dans le dispositif, mis en place en partenariat avec Calitom, le Grand Angoulême et la Communauté des Communes du Rouillacais, des sacs de collecte sont mis à disposition des 700 territoires de chasse charentais. 39 points de collecte ont été déployés sur l'ensemble du département, accessibles à chaque chasseur dans un rayon de 15 kilomètres.

En 2023, 1 tonne 74 a été collectée sur l'ensemble des points déployés.

La pérennité de la chasse passe par une valorisation des actions menées par la Fédération en tant qu'association agréée au titre de la protection de l'environnement. Elle est soucieuse de communiquer auprès d'un large public. Notre animatrice nature est agréée par l'Éducation Nationale.

Comme elle intervient lors de manifestations, forums, foires, expositions, elle construit des ateliers avec les scolaires du primaire et du secondaire.

1 039 élèves ont participé aux 27 animations scolaires réalisées en 2023. La moitié de ces animations concernaient des plantations de haies.

Des animations grand public (plantations de haies, randonnée gourmande, nuit de la faune sauvage) ont rassemblé 462 personnes. Les soirées d'écoute du brâme du cerf organisées sur le massif de Bel Air, en collaboration avec la société de chasse communale de La Tâche, ont réuni 88 participants.

Aujourd'hui, le développement du grand gibier est tel que la chasse se déroule toute l'année. Concernant la sécurité à la chasse, si le risque zéro n'existe pas, plusieurs règles simples permettent d'éviter tout incident et de favoriser ainsi une cohabitation sereine entre chasseurs et non chasseurs.

Pratiquer sur un même territoire des activités de pleine nature avec d'autres usagers que sont les randonneurs, les vététistes, les cavaliers...

Cohabiter intelligemment doit être notre leitmotiv à tous lors de chaque partie de chasse, quelle que soit l'espèce chassée ou le mode de chasse pratiqué.

L'opération « J'aime la nature propre » pilotée par la FNC a pour objectif de sensibiliser le grand public à la préservation de l'environnement en organisant des journées de nettoyage de la nature à l'échelle nationale.

Ciblant exclusivement les espaces naturels et territoires ruraux, cette opération a pour ambition de fédérer et d'établir des liens de coopération en faveur de la protection de l'environnement.

Pour cela, les fédérations s'appuient sur leur réseau associatif cynégétique et leurs partenaires tout en mobilisant les collectivités et acteurs du monde rural.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 19 avril 2024

En 2023, deux communes expérimentales « J'aime la nature propre » ont organisé des journées de ramassage de déchets sur leur territoire rassemblant et mobilisant 77 citoyens pour près d'un mètre cube de déchets collectés.

Les agents de développement de la Fédération ont pour missions premières de communiquer et d'informer. Ils interviennent ainsi sur l'ensemble du département concernant le respect du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique.

Mais ils peuvent, parfois, sanctionner, et selon la nature et la gravité des faits, réprimander par avertissement écrit, timbre amende ou procédure.

Des opérations de contrôle et des programmes de surveillance ont été ciblés aux quatre coins du département. En 2023, 21 tournées d'agents de développement se sont déroulées. 3 740 kilomètres ont été parcourus pour cette mission de surveillance des territoires.

436 territoires ont été visités, 324 chasseurs et 76 responsables de territoires rencontrés. Ce sont 392 heures qui ont été consacrées à cette mission en 2023, 610 en 2022 et 408 en 2021.

En conclusion, la chasse d'aujourd'hui a besoin d'être défendue et surtout d'être expliquée, afin d'être acceptée par le plus grand nombre de nos concitoyens.

Chaque chasseur doit devenir un militant, un ambassadeur de la cause et chacun doit être investi de cette mission, c'est à cette condition là que nous pourrons continuer à pratiquer notre passion qui nous fait encore vibrer.

Avant de confier ce pupitre à Joël BOUTENEGRE pour la partie formation, je voudrais terminer ce rapport en remerciant chaleureusement tout le staff fédéral, les secrétaires, les agents de développement, les techniciens, les techniciens supérieurs, les responsables de services et notre Directeur.

Sans cette équipe, rien ne serait possible.

Merci à mes collègues administratrices, Annie et Martine, merci à mes collègues administrateurs qui ont investi beaucoup de temps et d'énergie tout au long de cette année.

Je vous remercie de votre attention. Joël, c'est à toi.

5. Pôle formations

Intervenant : Joël BOUTENEGRE

Fonction : Trésorier Adjoint, Responsable du Pôle Formations

Mesdames, Messieurs, bonjour,

Voici de nouveau, le moment venu, pour moi, de vous faire le point sur les formations élaborées par votre fédération, pour que la chasse n'ait plus aucun secret pour vous.

En 2023, 947 personnes ont suivi au moins une de nos formations, au cours des 119 séances proposées sans prendre en compte le suivi administratif et le temps nécessaire pour la préparation de ces journées.

Pour rappel, les formations que nous dispensons sont toutes gratuites.

La formation à l'examen du permis de chasser se déroule sur une journée dans notre département, en semaine (du lundi au vendredi), au centre de formation à Rougnac.

Les parties théorique et pratique sont vues dans la même journée. Quelques chiffres : 342 candidats convoqués, pour 306 présents et 188 reçus.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 19 avril 2024

Le but de la chasse accompagnée est de permettre dès l'âge de 15 ans de s'initier à la chasse en toute sécurité, aux côtés d'un parrain qui veille à l'acquisition des bons réflexes. Cette formation est dispensée d'examen, seule une session pratique, en présence de l'accompagnateur, est obligatoire.

Quelques chiffres : 34 inscrits, 31 formés pour 51 parrains accompagnateurs.

La chasse à l'arc est soumise à l'obligation de participer à une Journée de Formation Obligatoire (JFO) organisée par la Fédération, afin d'obtenir une attestation de participation dont le chasseur doit être porteur lors de ses actions de chasse et qu'il devra présenter à tout agent assermenté en cas de contrôle : 54 chasseurs formés en 2023 pour 898 personnes formées depuis 1995.

Toute personne qui utilise des pièges doit être agréée par le Préfet du département. L'agrément est subordonné à la participation du piégeur à une session de formation, qui se déroule en deux parties, théorique et pratique, dispensée par la FDC.

55 personnes formées cette année pour un total de 2 235 piégeurs formés depuis 35 ans.

Les exigences réglementaires liées à l'hygiène alimentaire concourent toutes à un seul et même objectif : pouvoir mettre à disposition du consommateur une denrée alimentaire saine.

Pour pouvoir pratiquer cet examen initial du gibier sauvage, il suffit de suivre une formation de 3 heures, organisée par la Fédération, et dispensée par des formateurs référents.

En 2023, 36 personnes ont obtenu l'attestation pour 1 150 chasseurs formés depuis 2008.

La formation sur la régulation à tir des corvidés est importante mais elle ne revêt aucun caractère obligatoire pour la pratiquer. Le nombre de personnes formées en 2023 n'est que de 13 personnes pour un total 201 chasseurs formés depuis 2015.

Je ne peux que vous inviter à vous y inscrire, compte tenu que cette action répond à une mission de service public auprès des exploitants agricoles victimes des dégâts.

La formation approche et affût a pour objectif d'apporter les connaissances nécessaires en termes de réglementation et de sécurité aux chasseurs pratiquant ces modes de chasse dédiés à la prévention des dégâts agricoles, à la chasse silencieuse du chevreuil et à la régulation de certaines espèces.

37 chasseurs ont été formés cette année pour 505 chasseurs formés depuis 2005.

N'hésitez pas à y participer, vous obtiendrez pas mal de trucs et astuces pour accroître vos chances de réussite avec ce mode de chasse en pleine expansion.

La formation garde-particulier a permis de former 7 nouvelles personnes en 2013 pour un total de 172 gardes-chasses particuliers formés depuis 2010.

Votre Fédération a mis en place, dès avril 2000, une formation sécurité dédiée aux responsables d'associations et directeurs de battues. Depuis 2008, cette formation est obligatoire pour être directeur de battue dans le département.

En 2023, ce ne sont pas moins de 118 chasseurs qui ont été formés. 3 961 chasseurs ont obtenu l'agrément depuis 2000 soit près de 40 % des chasseurs charentais encore en exercice.

Comme prévu dans le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2018-2024, les directeurs de battue, formés avant 2012, doivent obligatoirement suivre une formation de remise à niveau avant fin juin 2024. 67 agréments ont été renouvelés et 744 directeurs de battue remis à niveau depuis 2019.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 19 avril 2024

Mise en place en 2010, pour aider les responsables de territoires et les directeurs de battue dans l'organisation des chasses collectives et au respect des consignes de sécurité, les formations sécurité décentralisées au plus près du terrain répondent à une demande toujours aussi importante des territoires.

172 chasseurs en ont bénéficié pour 1 176 chasseurs formés depuis 2010.

Dernier outil d'importance en date, la formation décennale des chasseurs à la sécurité : 712 formés en distanciel depuis 2022 et 2 135 chasseurs formés depuis 2020.

Nous l'avons déjà largement évoquée, cette obligation nationale demande à chaque chasseur de suivre, une fois par décennie, une remise à niveau sur le thème de la sécurité à la chasse.

C'est l'outil formidable, dans lequel nous pourrions tous identifier nos défauts de pratiques, et qu'il nous faut voir comme une réelle opportunité de rendre notre activité encore plus sécuritaire aux yeux du grand public.

Les formations décennales à la sécurité continuent sur un rythme soutenu et nous réussirons à passer tous les chasseurs charentais dans le délai imparti des dix ans. Les réactions sont excellentes à l'issue de ces stages.

Je tiens en tant que responsable du pôle formations à remercier toutes les structures et tous les bénévoles qui interviennent lors de ces formations et qui nous ont permis de les réaliser en toute sécurité avec pédagogie et expertise.

Au chapitre des nouveautés en 2023, une formation a été organisée à l'attention des gendarmes sur le thème de la sécurité à la chasse.

A cette occasion, après une matinée dense en salle, l'après-midi, des ateliers pratiques autour du parcours du permis de chasser ont permis aux gendarmes d'appréhender la chasse du grand gibier en battue autrement avec des exemples concrets sur le terrain.

A travers la reconstitution de deux accidents de chasse, les gendarmes ont ainsi pu parfaire leurs techniques d'investigation et de relevés d'indices, sur le terrain, avec la participation de l'Office Français de la Biodiversité et en présence du Vice Procureur de la République.

Cette initiative qui constitue probablement une première en France, est un bon exemple de rapprochement des structures œuvrant autour de la chasse face au constat de la diminution des effectifs de l'OFB et devant la nécessité de maintenir un contrôle de l'action des chasseurs pour rassurer la population française de plus en plus enclin à écouter les sirènes alarmistes des médias. Une nouvelle session a vu le jour en mars 2024 et de nouvelles dates sont en discussion.

Je souhaite profiter de l'occasion qui m'est donnée pour remercier chaleureusement le Major Stéphane BRIOT pour le travail réalisé et saluer la présence du Colonel Cédric DE PENFENTENYO DE KERVEREGUIN, commandant du groupement de gendarmerie de la Charente qui interviendra en clôture de nos travaux tout à l'heure.

En conclusion, je tiens à saluer l'investissement de l'ensemble des élus et des professionnels qui œuvrent au quotidien pour dispenser un contenu de qualité à l'ensemble des chasseurs formés.

Un très grand merci aux bénévoles et aux associations spécialisées qui contribuent à nos côtés à la pleine réussite de ces formations.

Merci de bien vouloir les applaudir comme il se doit.

Je vais maintenant laisser ce pupitre à notre 1^{er} Vice-Président, Gérard KUHN pour nous parler de petit gibier, de biodiversité et d'aménagement des territoires.

6. Pôle biodiversité et aménagement des territoires

Intervenant : Gérard KUHN

Fonction : 1^{er} Vice-Président, Responsable du Pôle Biodiversité et Aménagement des Territoires

Mesdames, messieurs, bonjour,

Cette année, l'action des chasseurs pour la nature aura été, une fois encore, riche et intense. Elle va croissante et atteste que les pratiques cynégétiques, moteurs de cet engagement, ne sont finalement qu'une partie infime de leur présence sur le terrain.

Avec son Conseil d'Administration et toute son équipe professionnelle, c'est dans un esprit d'ouverture et de partage que je souhaite inscrire ce rapport d'actions. Il est synthétique et non exhaustif mais révélateur de la diversité contributive du monde de la chasse charentaise pour choyer la faune sauvage et préserver les espaces naturels.

Il aspire à porter à connaissance l'important travail réalisé et à chasser les idées reçues en appréhendant, objectivement et réellement, le spectre de ces actions et la diversité des engagements mis en œuvre aux côtés des partenaires territoriaux.

Les chasseurs ont un impact positif sur les territoires ruraux.

La chasse n'est pas un problème mais bien une solution pour préserver la biodiversité, elle constitue d'ailleurs un maillon fort du développement durable.

En 2023, dans le cadre de l'écocontribution, près de 430 hectares de couverts favorables à la faune sauvage et 3 kilomètres 94 de linéaires de haies ont pu être implantés en partenariat avec le monde agricole.

Ce type de culture (Agrifaune, Cultures Intermédiaires Piège à Nitrates, jachères, couverts mellifères...) améliore l'alimentation et la reproduction des animaux et attire les pollinisateurs.

Indispensables au maintien de la vie sauvage, les haies sont menacées par le mode d'exploitation agricole. L'ensemble du monde rural reconnaît aujourd'hui les conséquences néfastes de cette destruction et s'attache à corriger ses erreurs passées.

Votre Fédération a pris sa part en accompagnant techniquement et financièrement ceux qui souhaitent réhabiliter les paysages champêtres.

Les plantations de haies restent notre priorité grâce au concours financier, chaque année, du Conseil Départemental. Pour chaque chantier de plantation, une animation scolaire est organisée afin de sensibiliser les plus jeunes.

En 2023, le partenariat avec le bureau d'étude TerrOïko s'est poursuivi et il a permis de faire évoluer la méthode de diagnostic de territoire développée dès 2010.

Au total, 111 communes ont fait l'objet d'un diagnostic de territoire en 12 ans, principalement sur les unités cynégétiques de Terres de Groies, Champagne et Saintonge et Terres Rouges représentant 25 941 hectares dans le département.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 19 avril 2024

Une localisation pertinente des aménagements agro-environnementaux proposés aux acteurs du territoire permet d'optimiser l'utilisation des enveloppes financières disponibles dans le cadre de l'écocontribution pour améliorer la qualité environnementale des territoires.

Notre Projet Associatif Petit Gibier dans sa version 3 bis continue de faire des émules malgré une baisse de l'aide financière apportée consécutive à une érosion de notre trésorerie.

J'espère que nous arriverons à endiguer la problématique des dégâts de sanglier, ce qui nous permettrait de réinvestir davantage de moyens humains et pécuniers pour le petit gibier.

Toujours dans une démarche d'amélioration de la qualité des oiseaux lâchés via notre programme faisan de Mandchourie, l'échelle de gestion devient petit à petit plus cohérente, plus en adéquation avec ce que l'on est en droit d'attendre d'une véritable politique de gestion durable.

Les rapprochements avec nos homologues de l'ex région Poitou-Charentes portent leurs fruits avec une volonté partagée d'harmoniser nos modes de gestion sur cette espèce.

Demain ou peut être après-demain, ce sera près de 700 000 hectares en gestion faisan commun. Voilà un projet interdépartemental qui a fière allure !

Le lièvre d'Europe, roi des plaines charentaises reste la seule espèce de petit gibier où aucun lâcher n'est effectué et ce depuis 2005. 8 202 carnets de prélèvement ont été distribués l'année dernière pour 4 390 carnets retournés.

Le prélèvement moyen par carnet saisi est de 0,89 lièvre, identique à la saison précédente. Le prélèvement extrapolé est estimé, pour le département à 5 320 lièvres.

Autrefois baptisés « nuisibles » par les textes en raison de leurs atteintes à l'environnement, la faune ou la santé et les biens des hommes, ils sont dénommés Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts (ESOD). La sémantique a évolué mais les problèmes demeurent. Nous devons les quantifier pour justifier la possibilité de les réguler.

Sur ce point, je tiens à saluer le travail partenarial conduit avec la Chambre d'Agriculture pour collecter ces données de dommages, informations primordiales pour justifier tous les trois ans, notre demande de classement pour les ESOD de la catégorie 2.

Oui, le petit gibier a de l'avenir dans notre département ! C'est par lui que nous pourrions intéresser les jeunes générations à notre passion. Alors redoublez d'efforts, aménagez vos territoires, agrainez, contactez vos agents de développement pour vous faire aider. Nous sommes à votre disposition !

Du côté des migrateurs, le suivi des palombes par avion en hivernage continue chaque année. Avec une très forte présence d'oiseaux en décembre et janvier dernier, la palombe ou plus précisément, le pigeon ramier, reste, de loin, l'espèce la plus prélevée dans le département.

Sur notre projet de référent petit gibier, je trouve que le nombre de personnes proposées à ce jour n'est pas suffisant et ne répond pas aux enjeux que cette thématique doit revêtir aujourd'hui et devra endosser demain.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 19 avril 2024

Je profite de cette occasion pour rappeler qu'il est indispensable que chaque territoire de chasse transmette les coordonnées d'au moins deux référents petit gibier qui joueront le rôle de relais d'information et de courroie de transmission avec nous. Merci par avance.

Les chasseurs font partie intégrante de la force vive de la ruralité. Ils agissent par instinct, avec énergie, pragmatisme, solidarité et valeurs humaines au cœur des territoires. Ils sont des adeptes du vivre ensemble et de la préservation durable de la nature. Il nous appartient de nous engager avec conviction pour porter haut les valeurs de la ruralité.

Nous devons être des militants des causes cynégétiques. Elles sont saines et légales et contribuent grandement à la préservation de la nature et à la conciliation de ses intérêts avec le développement sociétal. Il en va de la pérennité des territoires ruraux et de la survie de la passion cynégétique.

Pour préserver l'avenir, les femmes et les hommes ont la responsabilité d'empêcher et de réparer les dégâts causés à la nature. C'est ce que font les chasseurs au quotidien.

En conclusion, je remercie bien évidemment tout notre personnel fédéral qui s'investit pleinement pour une gestion durable de la petite faune et de ses habitats.

Merci également aux membres de la Commission Biodiversité et Aménagement des Territoires pour leur investissement.

Un grand merci également à mes collègues administratrices et administrateurs pour la confiance accordée dans la gestion de ce dossier fédéral.

La collaboration avec la Fédération Départementale des Gardes Particuliers se concrétise puisque notre convention de partenariat a été signée le 12 avril dernier. Elle permettra de renforcer la surveillance notamment dans les zones en plan de gestion faisans.

Pour clore cette partie sur la biodiversité et l'aménagement des territoires, je vous laisse découvrir cette vidéo sur le faisans.

Joël, je te laisse le soin de clôturer ce rapport d'activité par le grand gibier. Merci de votre attention et bonne assemblée générale.

7. Pôle grand gibier

Intervenant : Joël BEAULIEU

Fonction : Trésorier, Responsable du Pôle Grand Gibier

Mesdames, messieurs bonsoir,

Je vous propose de passer en revue les trois espèces de grand gibier qui animent notre quotidien. Cette année, j'ai choisi de commencer par le sanglier, qui depuis plusieurs saisons déchaîne les passions parfois au-delà de la raison.

Le prélèvement départemental est toujours en hausse, 7 288 sangliers cette saison, avec une situation hétérogène au sein des SUC et variable au cours de la saison.

La proportion d'animaux inférieurs à 20 kg augmente annuellement, passant de 23 %, puis 26, 28 et 31 % cette saison ce qui, je veux en être convaincu, témoigne de la seule volonté de prélever systématiquement avec l'efficacité comme seule constante.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 19 avril 2024

L'heure n'est plus à la gestion mais bien à la régulation. Si ce terme s'éloigne de l'éthique, il en reste plus que jamais le leitmotiv.

Les prélèvements réalisés en ouverture anticipée (juin, juillet et août) et en période de prolongation (mars) représentent 17 % du tableau final, ce qui confirme, s'il en était encore besoin, l'importance de ces actions vis-à-vis des dégâts aux cultures.

Il n'existe toujours pas de protocole de dénombrement fiable permettant d'estimer les populations de sangliers même avec les nouvelles technologies, je fais référence à l'imagerie thermique, ou encore le recours aux drones.

Des expérimentations ont été conduites dans certaines zones, pour le moment, ces tests doivent être améliorés pour mieux appréhender de manière fiable les populations.

La dynamique de cette espèce, les hivers doux, la profusion de nourriture en dehors des massifs forestiers, l'augmentation des zones de non-chasse ou difficilement chassables, sont autant de facteurs qui favorisent l'expansion du sanglier au sein du territoire de notre département.

La situation charentaise ne fait que s'inscrire dans un contexte national, européen et même mondial puisque l'espèce est en surdensité sur tous les continents.

Le montant indemnisé atteint 470 488 € pour la saison 2022-2023 contre 424 653 € pour la saison 2021-2022. 82 % du montant indemnisé concerne le sanglier, 10 % le chevreuil et 9 % le cerf.

Pour la saison 2022-2023, il est à noter, que 13 communes, soit 3,5 % de la surface du département, représentent à elles seules 48 % des surfaces détruites toutes espèces de grand gibier confondues.

Concernant la répartition géographique des dégâts, si la situation était particulièrement récurrente sur Périgord et Montmorélien, les chiffres provisoires pour la saison 2023-2024 semblent amorcer une tendance à l'amélioration de la situation dans ce secteur.

Mais à quel prix : souvenez-vous du plan draconien mis en œuvre pendant plusieurs saisons avec des actions renforcées en matière de prévention, de chasse, d'interventions administratives soutenues et d'envergure pour infléchir cette courbe.

Aujourd'hui, c'est Chataigneraie Limousine qui nous inquiète malgré des prélèvements nettement en hausse cette saison.

Là encore, les expériences passées plaident pour une complémentarité des modes de chasse et des actes administratifs partout où cela sera nécessaire dès lors que ces « frappes chirurgicales » seront ciblées sur les zones qui posent réellement problèmes.

Pour accompagner notre réseau dans la transition indispensable du système actuel d'indemnisation des dégâts, après le plan de résilience consécutif à la crise en Ukraine, l'Etat a confirmé son engagement financier avec un plan d'accompagnement triennal qui doit aboutir à un changement de paradigme.

L'objectif de réduction des surfaces de 20 % à 30 % calculé sur l'année de récolte 2019 en est le fil conducteur.

Continuer à payer 100 % des dégâts alors que près de 30 % du territoire français n'est pas chassable n'est plus acceptable. Le « logiciel » doit être changé.

Je ne développerai pas davantage cette partie, notre président vous détaillera ce plan dans son rapport moral.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 19 avril 2024

Je tiens à saluer la prise de conscience collective d'une grande majorité de territoires et de chasseurs. Certains irréductibles s'arquent et se bloquent dans une position conservatrice mettant à mal l'effort collectif. La peur de manquer et l'individualisme n'ont plus leur place dans notre plan de lutte.

Adapter les pratiques de chasse vis-à-vis de cette espèce opportuniste à plus d'un égard est une nécessité pour enrayer son accroissement.

La vigilance sera et restera notre credo. Malgré les nouvelles mesures d'avril et mai, si l'évolution des dégâts persiste, des interventions administratives ciblées seront mises en œuvre en plus de la chasse.

Pour conclure sur le sanglier, c'est bien la baisse drastique de ces populations qui reste la clé de réussite de l'équation financière qu'elle provoque. La solution ne passera que par des actions collectives, partagées et coordonnées.

Chacun devra apporter sa pierre à l'édifice quel que soit le mode de chasse qu'il pratique et qu'elle que soit la période concernée.

Gardons tous à l'esprit, que si une réflexion est en cours au sommet de nos instances pour une remise à plat du système d'indemnisation, à ce jour, c'est toujours le chasseur seul à qui l'on présente la facture. La logique voudrait qu'il dispose de l'ensemble des outils de lutte prévus par la réglementation pour se battre...

La deuxième espèce, digne de toute notre attention est le chevreuil. Les derniers résultats des méthodes indiciaires attestent de sa bonne santé de l'espèce avec des tendances d'évolution différentes d'un secteur à l'autre.

Nous sommes dans la deuxième campagne du second plan de chasse triennal avec 8 327 réalisations pour 9 827 attributions soit 85 % de réussite.

Pour mieux gérer les prélèvements, les gestionnaires de territoires ont développé la chasse estivale, appelée communément « tir d'été ». Ce mode de chasse à l'approche rassemble beaucoup d'adeptes de différents âges, de différentes régions voire de pays voisins.

Le recours au tourisme cynégétique, parce que c'est ainsi qu'il faut le nommer, doit permettre la mise à disposition de bracelets chevreuil en tir d'été à des nemrods motivés.

Je ne peux que vous inciter à rejoindre la plateforme Cocagne particulièrement adaptée pour vous assister dans cette tâche. Cocagne, c'est fiable, c'est sécurisé et en plus, c'est gratuit pour votre territoire de chasse. Vous êtes de plus en plus nombreux à avoir recours à ce nouvel outil, l'essayer c'est l'adopter.

A l'heure où la pression financière est constante, c'est une opportunité pour vous de diversifier vos finances tout en augmentant le taux de réalisation.

Chaque année, nous sommes anxieux de l'impact du petit cervidé sur notre vignoble. Lors de la période critique de la vigne dite du « débourrement » avec l'assistance du service technique, les viticulteurs multiplient les moyens de prévention : répulsifs, boîtiers à ultrasons, clôtures...

Pour la saison en cours, nous avons formulé une demande auprès de Madame la Préfète afin d'obtenir des arrêtés individuels de chasses particulières permettant à des chasseurs choisis et formés d'intervenir sur des situations ponctuelles extrêmes.

A ce jour, nous sommes dans l'attente d'un retour de l'Administration.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 19 avril 2024

Je vous rappelle que malgré l'instauration du plan de chasse triennal, vous avez toujours la possibilité de formuler une demande complémentaire pour répondre, par exemple, à une problématique de dégâts.

J'ai souhaité clore cette partie grand gibier par le roi de nos forêts, le cerf, cet animal emblématique de nos campagnes. L'espèce se porte très bien. Sa répartition géographique hétérogène dans l'espace et dans le temps n'est pas directement liée à son implantation sur les deux zones historiques que sont « Bel Air Quatre Vaux » et Massignac.

Les derniers comptages réalisés au mois de mars dernier l'attestent. Désormais, les enjeux de gestion résident dans les secteurs périphériques et tout particulièrement ceux sous l'influence d'autres départements tels que la Dordogne ou la Vienne.

Nous constatons que sur 524 attributions pour la dernière saison, 372 réalisations ont été enregistrées soit un taux de réussite de 71 %. Les trois dernières saisons ont été marquées par un accroissement des attributions de 53 %, les prélèvements ont progressé de 61 %.

Les grands cervidés sont des bioindicateurs de la qualité d'un milieu. En ce sens, l'accroissement constant de leur nombre permet d'observer que la forêt se porte bien. Il est toutefois important de maintenir des populations raisonnables au sein des massifs, qui eux, ne sont pas expansifs.

N'oublions pas les propriétaires forestiers, leurs projets de régénération ne doivent pas faire les frais de l'appétit de cet animal. Il nous appartient d'être à l'écoute de tous les partenaires, de répondre à leurs sollicitations en adaptant nos plans de chasse en conséquence, nous devons faire un effort dans ce sens.

Je ne terminerai pas sans saluer l'ensemble des délégués et adjoints de SUC. La parution tardive, le 28 décembre 2023, des décrets et arrêtés ministériels relatifs à la boîte à outils sanglier nous a conduit à ne pas réunir la commission grand gibier.

Je ne peux que me réjouir que la quasi-totalité des propositions retenues sur le plan national aient déjà été largement évoqués en commission, preuve en est que nous étions dans le vrai au cours de nos réflexions internes.

Désormais, il est nécessaire de connaître la transcription réglementaire de ces textes pour déployer ces nouvelles modalités en prenant soin de bien évaluer les conséquences sur nos pratiques actuelles.

Dans le même temps et face à un constat partagé, nous allons proposer un nouveau fonctionnement de la commission grand gibier avec des perspectives plus locales et plus diversifiées.

L'état des lieux terminé de notre actuel Schéma Départemental de Gestion Cynégétique a mis en évidence des points à rectifier et de nouvelles modalités à expérimenter, par exemple la traque-affût, largement utilisée dans le nord de la France.

Je vous demande de valider la résolution n°4 : « Approuvez-vous le rapport d'activité tel qu'il vous a été présenté ? »

LA RESOLUTION N°4 EST ADOPTEE (CONTRE : 1).

Je remercie l'ensemble du personnel fédéral, le service technique, le service administratif et la direction avec qui je partage beaucoup de temps, pour leur disponibilité, leur compétence, leur attention et disons-le, leur patience.

Je me fais le porte-parole de mes collègues pour vous remercier de votre engagement et de votre action au quotidien, la survie de notre structure est entre vos mains, l'immense majorité d'entre vous en êtes convaincus.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 19 avril 2024

Vous, les nombreux bénévoles qui agissaient sur le terrain, vous nous permettez par vos actions, de réduire le montant de la facture des dégâts. Merci.

Avant de laisser ce pupitre à notre Président, je vous invite à regarder cette vidéo explicative sur les Indices de Changement Ecologique. Merci pour votre écoute.

8. Rapport moral

Intervenant : Bruno MEUNIER

Fonction : Président

Mesdames, messieurs, chers amis,

L'année 2023 qui vient de s'écouler est dans le continuum des années précédentes. Les difficultés rencontrées depuis 2 ans persistent. Des dégâts de grand gibier toujours aussi importants et de nouvelles attaques à l'encontre de notre activité ayant pour seule arrière-pensée une restriction drastique de la chasse voire sa complète disparition, sont toujours d'actualité.

Oui, le grand gibier et plus particulièrement le sanglier est notre préoccupation quotidienne. Les dégâts occasionnés ont atteint, lors de la campagne 2022-2023, un record peu envieux qu'il nous faudra vite oublier. 470 488 € remboursés directement aux agriculteurs est une somme jamais atteinte précédemment. Si on la divise par le nombre de chasseurs, c'est 50 € que nous aurions dû déboursier individuellement.

Une bataille est engagée qu'il nous faudra gagner si nous ne voulons pas sombrer corps et âmes. Au niveau national, des discussions avec nos partenaires sont ouvertes pour changer le système d'indemnisation qui n'est plus tenable pour nos fédérations. On nous annonce une période de trois ans pour proposer un autre système. Trois ans de réflexion me paraissent très longs alors que nous connaissons parfaitement la problématique et les éléments qui doivent être pris en compte.

Devons-nous continuer à rembourser des dégâts causés par des animaux qui proviennent de territoires où on nous interdit de chasser ? Je dis non.

Devons-nous être les seuls payeurs quand le réchauffement climatique favorise largement la reproduction des laies ? A nouveau, je dis non.

Devons-nous nous battre seuls pour enrayer une augmentation exponentielle de cette espèce dans toute l'Europe, occupant tous les espaces y compris les milieux très urbanisés ? Une nouvelle fois, je réponds par la négative.

La chasse a bon dos et les chasseurs que nous sommes doivent courber l'échine accusés d'un mal qui nous est étranger. Nous sommes les payeurs d'un phénomène qui nous dépasse et nous n'avons pas les moyens de l'endiguer. Il faut que cela cesse, sinon, je crains que l'ensemble de la chasse française ne s'en relève pas.

Pour traverser cette période de réflexion qui doit aboutir à des changements profonds, l'Etat, conscient des difficultés que sont les nôtres, va nous accompagner.

Tout d'abord financièrement. En effet, 60 millions d'euros vont nous être alloués répartis sur trois années : 25 millions en 2023, 20 millions en 2024 et 15 millions en 2025. Un savant calcul de répartition de ces sommes globales a permis à votre fédération de toucher pour la première année une aide de 201 559 €.

Bien évidemment, nous ne sommes pas dupes et nous savons tous que quand l'Etat donne d'un côté, il fixe en retour des objectifs à atteindre. En la matière, celui qui va prévaloir si nous voulons continuer à toucher cette aide financière, c'est de parvenir à diminuer les surfaces détruites de 30 % en se basant sur les chiffres de la récolte 2019.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 19 avril 2024

Si l'objectif paraît hors d'atteinte, tout le monde doit être conscient que nous ne pouvons plus reculer et que nous avons dorénavant l'impérieuse nécessité de réussir.

L'accompagnement financier a été complété par des mesures touchant la pratique même de la chasse. La trop fameuse boîte à outils, concernant la régulation du sanglier, attendue comme le messie, est enfin ouverte. Des dispositions, inscrites maintenant dans le cadre réglementaire sont dorénavant possibles. J'ai rencontré à plusieurs reprises Madame la Préfète et le Directeur de la DDT sur ce sujet.

La demande d'utilisation de la chevrotine a été transmise au ministère. Nous attendons la réponse qui je l'espère sera favorable. Attention, ne croyez pas que cette munition sera utilisée n'importe quand, n'importe où et n'importe comment. La sécurité doit primer et son usage sera parfaitement encadré.

La possibilité, maintenant, de chasser toute l'année nous est offerte. Avril et mai sont aujourd'hui des mois où nous pouvons intervenir, de façon exceptionnelle, comme le stipule la loi, pour prévenir des dégâts aux semis, que ce soit en pratiquant l'affût et l'approche mais aussi en battue.

J'ai entendu des commentaires venant des chasseurs : « *Oui, on en a assez d'être sur le terrain toute la saison, si en plus, on doit le faire toute l'année, alors...* ».

Ceux-là se trompent et je voudrais les rassurer. Durant ces trois mois, car j'y associe aussi le mois de mars, il ne s'agit pas de sortir tous les jours mais simplement de pouvoir intervenir le plus rapidement possible quand les premiers dégâts sont constatés sur le territoire. Vous aurez alors le choix de privilégier l'approche et l'affût ou la battue pour endiguer ces dégradations naissantes.

L'agriculteur vous en saura gré et à chaque fois que vous agirez, le poids financier supporté par chaque chasseur sera amoindri.

Si je comprends certaines résistances du milieu cynégétique, mais elles restent minoritaires, liées à une usure qui peut être admise, j'ai plus de mal à admettre celles émanant du milieu agricole.

En effet comment consentir que ceux qui se plaignent à longueur d'année des pertes de récolte qu'ils subissent ne soient pas d'accord avec le déploiement de l'ensemble des moyens offerts aux chasseurs pour essayer de limiter ces effets désastreux.

La battue ferait débat, lui préférant l'approche et l'affût. En la matière, faire un choix reviendrait à se priver d'une des deux formes de chasse proposées qui sont totalement complémentaires.

Dans certains cas, la battue sera privilégiée car plus efficace et dans d'autres, suivant la configuration du terrain, l'approche et l'affût devront prévaloir.

De cette boîte à outils, des arrêtés de chasses particulières sont également possibles. Cela revient à confier à un chasseur formé la possibilité d'intervenir afin de prélever l'animal qui occasionne des dégâts.

Pouvoir agir rapidement dans le vignoble sur le chevreuil qui abroutit la vigne au moment du débourrement permettrait de limiter au maximum la perte de récolte qui peut s'avérer très coûteuse.

Il ne s'agit pas de prendre la place des lieutenants de louveterie, auxquels cette régulation est dévolue, mais de pouvoir les suppléer en cas d'empêchement. La rapidité dans l'exécution, en la matière, doit primer pour restreindre au minimum les désagréments engendrés.

Voilà, chers amis, les principales mesures qui nous sont proposées et qui sont ou seront mises en place, on le souhaite, rapidement.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 19 avril 2024

Avec l'administration, nous semblions d'accord pour mettre en place, dans notre département, l'ensemble des mesures que je viens de vous lister pour essayer et je dis bien essayer de ralentir la progression exponentielle du sanglier.

Le projet de modification de l'arrêté d'ouverture et de clôture de la chasse 2023-2024 en attestait puisque quand il nous a été soumis, il reprenait la possibilité de pratiquer l'affût et l'approche ainsi que la battue à titre exceptionnel durant les mois d'avril et mai.

Ce projet nous satisfaisait pleinement. Tous les moyens possibles étaient ouverts pour atteindre l'objectif fixé par l'état de diminuer les surfaces en dégâts.

Trois consultations ont suivi ce projet : l'enquête d'utilité publique ouverte à chaque citoyen qui pouvait donner son avis sur cet arrêté, une consultation électronique en amont de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage et un vote durant cette CDCFS à destination de ses membres.

Elles ont toutes plébiscité à une large majorité le projet d'arrêté. Pour rappel, 202 voix favorables contre 106 pour l'enquête, 19 voix favorables contre 4 voix défavorables pour la consultation et enfin 16 voix favorables, 2 abstentions et 2 voix contre en ce qui concerne le vote.

La demande de pouvoir intervenir en avril mai en utilisant les deux formes de chasse proposées par la loi n'est pas une lubie charentaise. Dans la région cynégétique Nouvelle-Aquitaine, que j'ai l'honneur de présider, 7 départements l'ont également sollicitée.

Contrairement aux propos rapportés à Madame la Préfète, tous ont obtenu l'affût et l'approche ainsi que la battue durant cette période. Nous avons les arrêtés qui en attestent. Ainsi dans les Deux-Sèvres, la Haute-Vienne, la Dordogne, la Charente-Maritime, pour ne parler que des départements frontaliers, les chasseurs peuvent utiliser les deux formes de chasse proposées.

Notre surprise fut grande quand, à la promulgation de l'arrêté, comme par enchantement, la possibilité de chasser en battue avait été retiré du texte initial. Je m'empressai de téléphoner à Madame la Préfète pour avoir une explication. Les arguments défavorables de l'association Charente Nature furent invoqués...

Une demande de recours gracieux me fut proposée. Il y a maintenant exactement 17 jours que ce recours a été envoyé et aujourd'hui, pour notre assemblée générale, aucune réponse ne nous a été fournie.

Est-ce normal ? La décision nous serait-elle encore défavorable ?

Pourrions-nous accepter une nouvelle fois une réponse négative, privilégiant des intérêts particuliers au détriment de l'intérêt collectif, considérant les 9 500 chasseurs que nous sommes comme quantité négligeable ?

Pourrions-nous accepter que les consultations largement favorables soient balayées par une décision contraire ?

Pourrions-nous accepter que ce que la loi permet, l'administration départementale décide d'en restreindre l'usage en Charente ?

Enfin pourrions-nous accepter que pour atteindre l'objectif fixé par l'Etat, son administration, dans notre département, ne nous permettent pas de déployer tous les moyens dont il a souhaité doter les Fédérations Départementales de Chasseurs ?

Et bien je dis NON ! Si, une nouvelle fois, la réponse devait être défavorable, nous n'hésiterons pas à déposer un recours devant le tribunal administratif de Poitiers. Je rappellerai, une nouvelle fois que seuls les chasseurs remboursent les dégâts occasionnés par le grand gibier.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 19 avril 2024

Le chasseur charentais n'est pas une vache à lait que l'on traite impunément. Il en a assez d'être essoré, il en a assez d'être déconsidéré, il en a assez d'être bafoué au profit d'une toute petite minorité qui tire les rênes en coulisse.

Pour clore ce chapitre, je voudrais remercier sincèrement les présidents de territoires et les chasseurs qui ont compris l'enjeu et qui déploient tout au long de l'année des efforts pour maintenir les populations de sangliers à un niveau acceptable avec une maîtrise des dégâts.

La saison 2023-2024 voit une diminution d'environ 80 hectares des surfaces détruites, sur l'ensemble du département, à date égale. La période des semis, retardée à cause des conditions climatiques particulières de ce début de printemps, n'est pas terminée. Il faut être prudent et notre attention doit être maximale durant cette période délicate où les surfaces agricoles touchées peuvent vite grimper.

Nous sommes sur la bonne voie et c'est grâce à ceux qui sont conscients de cette problématique. Je souhaite qu'à court terme, nous soyons tous unis pour infléchir la courbe des dégâts.

La chasse est un loisir, une passion et doit le rester. Je l'ai déjà exprimé à cette tribune les années passées. Le sanglier est une bête noble et doit retrouver son statut de gibier.

Nous ne prenons pas notre permis de chasser pour faire de la régulation. Nous sommes des chasseurs avant tout, fiers de l'être, amoureux de belles menées. Alors si nous voulons garder ce statut, il faut assainir la situation proche de la catastrophe dans certains coins de notre département pour retrouver cette chasse plaisir.

Si la maîtrise des dégâts occupe une grande partie de notre temps, les attaques venues de nos adversaires et notre défense sont également très prégnantes. Nos avocats ne chôment pas et rassembler les éléments nécessaires à notre défense est très chronophage.

Les chasses traditionnelles qui risquent de disparaître, la liste des ESOD, Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts, qui diminuent au fil du temps, les arrêtés qui sont attaqués systématiquement dès leur parution, l'interdiction de l'usage du plomb à proximité de zones humides, la maltraitance animale, des dossiers qui pour l'instant sont rangés mais qui risquent remonter au grand jour comme l'interdiction de chasser le dimanche... La liste est longue et grandit d'année en année.

En 2023, l'association DMA, Défense des Milieux Aquatiques, dont nous ignorions l'existence, a attaqué en référé un arrêté préfectoral pris par les quatre préfets de l'ancienne région Poitou-Charentes au motif que l'arrêté n'interdisait pas la chasse des oiseaux de passage dont le gibier d'eau en périphérie et au sein des zones de protection spéciales du réseau Natura 2000.

Heureusement, le juge des référés de Poitiers a rejeté cette requête sinon nous nous serions retrouvés avec l'impossibilité de pratiquer toute chasse durant plus d'un mois, voire plus, sur ces zones de protection.

Le président de cette association a quitté la salle du tribunal en avertissant que nous serions amenés à nous revoir. Il faudra donc s'attendre à de nouvelles attaques très prochainement sur des fronts nouveaux. Cette première bataille est gagnée mais la guerre continue.

Les dossiers en défense sont de plus en plus lourds à monter, et doivent s'appuyer sur des données factuelles. Nos personnels y travaillent quotidiennement et je tiens à les remercier pour leur investissement au sein de votre fédération.

Certains parmi vous ne comprennent pas l'utilité de tous les documents qui vous sont demandés au cours de l'année et en particulier les comptes-rendus qui nous permettent de récupérer des chiffres que ce soit au niveau des prélèvements, des comptages ou bien dans d'autres domaines.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 19 avril 2024

Ils sont pourtant essentiels à la pérennité de notre activité. Aujourd'hui, on peut le regretter mais c'est ainsi, nous avons l'obligation de justifier l'activité chasse. Nous avons le devoir de montrer notre utilité, nous avons la responsabilité de la transparence.

Finis le temps où l'on prenait son permis en septembre, où l'on tuait sans se poser de questions, où l'on pouvait chasser sans contraintes. L'évolution de la société est telle qu'elle nous demande des comptes et qu'elle accepte encore l'activité chasse à condition que nous puissions nous prévaloir du bon état de santé des populations gibiers et des aménagements que nous finançons en faveur de la biodiversité. Je reste persuadé, et j'en suis même convaincu que les projets que nous menons repositionneront la chasse et l'ancreront durablement sur nos territoires ruraux.

Une enquête récente diligentée par l'IFOP, Institut Français d'Opinion Publique, en partenariat avec la Fédération Nationale des Chasseurs montre que 60 % des Français répondent que les chasseurs se montrent utiles pour l'entretien des espaces naturels. De la même manière, plus de sept sur dix jugent positives les actions des chasseurs dans la plantation des haies.

Dans votre fédération nous en avons fait une priorité. L'opération, cette année, intitulée « Sensibilis'Haie » menée en partenariat avec une quarantaine de municipalités entre dans ce cadre. Des dizaines de classes, encadrées par les chasseurs et les services municipaux ont participé à ces plantations. Relayées par les médias locaux, nous démontrons au grand public tous les efforts consentis en matière d'aménagement du territoire.

Le chasseur se positionne comme un acteur incontournable du monde rural. Par ses actions, il prouve son attachement à faire évoluer son territoire en matière de biodiversité. Aux côtés des agriculteurs, la mise en place de jachères environnementales, de cultures interrangs dans le vignoble, de bandes enherbées, participent à cet effort.

Aménager, connaître, partager, former, éduquer sont les valeurs que nous portons et que nous souhaitons transmettre. A travers des opérations comme les nuits de la faune sauvage, nous partageons avec des non-initiés notre connaissance du monde du vivant. Beaucoup découvrent, lors de ces rencontres, les mœurs des espèces rencontrées, leur interaction avec le milieu et le rôle que joue la chasse dans leur gestion.

Ces moments de découverte sont indispensables pour faire comprendre le travail quotidien de nos personnels afin d'appréhender au mieux l'évolution des populations sauvages dans leur milieu.

Le chasseur, contrairement à ce que certains voudraient faire croire, n'est pas un être sanguinaire. Certes, il prélève dans la nature des animaux, mais il est soucieux de le faire en toute connaissance de cause, sans excès, car il connaît son milieu et les densités d'animaux qui y vivent.

Sentinelle de la nature, c'est aussi le rôle qu'il joue tout au long de l'année. De plus en plus de virus atteignent la faune sauvage. La tuberculose bovine, l'influenza aviaire, la peste porcine africaine qui se trouve aux portes de notre pays, sont autant de dangers qui peuvent toucher non seulement la faune sauvage mais également les élevages bovins, porcins ou aviaires.

Dans ce domaine, la présence tout au long de l'année sur le terrain positionne le chasseur comme un lanceur d'alerte potentiel en cas de propagation d'une épidémie. Son rôle est important, au côté des piégeurs dans la régulation des espèces que l'on n'appelle plus nuisibles mais auxquelles on préfère l'acronyme ESOD comme si un changement d'appellation modifiait le caractère destructeur de l'animal.

Là encore, sa connaissance des espèces, sa connaissance du terrain font de lui un acteur incontournable. Partager, c'est aussi mettre au service de nos partenaires nos savoir-faire. En la matière, je pourrai vous exposer les différentes conventions signées qui illustrent notre volonté d'aller dans ce sens.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 19 avril 2024

L'une d'entre elles me semble parfaitement illustrer mon propos. C'est le conventionnement que nous avons signé avec la Chambre d'Agriculture sur les MAEC, les Mesures Agroenvironnementales Et Climatiques.

Elles permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale ou bien elles favorisent le maintien de telles pratiques lorsqu'elles sont menacées de disparition.

C'est un outil clé pour la mise en œuvre du projet agroécologique pour la France. Ces mesures sont mobilisées pour répondre aux enjeux environnementaux rencontrés sur les territoires tels que la préservation de la qualité de l'eau, de la biodiversité, des sols ou de la lutte contre le changement climatique.

Notre service technique a réalisé depuis l'année passée les diagnostics « biodiversité » sur les sites de « la Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac » et de « la Vallée de la Tude – Coteaux du Montmorélien ». Un diagnostic est obligatoire pour tout exploitant agricole souhaitant s'engager dans les MAEC. 76 diagnostics ont été réalisés sur ces 2 sites, permettant de maintenir 1200 ha favorables à la biodiversité.

Travailler dans ce domaine, c'est permettre de retrouver un territoire de qualité favorable au petit gibier.

La transition est toute trouvée pour vous exposer, justement, les efforts consentis pour ce petit gibier à cette tribune.

Les nouveaux chasseurs qui nous rejoignent chaque année plébiscitent une chasse libre. Ils veulent parcourir la campagne charentaise, profiter des bienfaits d'une balade dans la nature, derrière leur chien.

Si nous voulons les conserver, il faut répondre à leur attente et à l'attente de nombreux adeptes qui continuent à pratiquer cette chasse individuelle à la recherche du petit gibier sédentaire ou des oiseaux migrateurs. Notre volonté est de retrouver les souches naturelles qui faisaient le bonheur de nos anciens.

Si les populations de lièvres se portent bien dans les secteurs où une gestion rigoureuse a été mise en place, il est plus difficile de reconstituer des souches sauvages au niveau du faisan ou de la perdrix.

Depuis deux ans, nous avons focalisé nos efforts sur le faisan de Mandchourie, espèce qui nous semble la plus propice à votre attente de retrouver des oiseaux de qualité sur le terrain. Je tiens à féliciter les territoires de chasse qui se sont lancés dans ce projet. Vous avez accepté les contraintes inhérentes à cette action c'est-à-dire le non-tir de cette espèce durant trois années.

Vous avez consenti des investissements tant en moyens financiers qu'humains pour suivre l'évolution de ces réintroductions. Les premiers résultats sont là et semblent positifs. Nous souhaitons tous la réussite de cette expérimentation.

Le bouche à oreille a très bien fonctionné. D'autres territoires frappent à la porte pour entrer dans ce projet. Malheureusement, nos moyens financiers sont limités et ne nous permettent pas de satisfaire toutes les demandes. Nous en sommes les premiers désolés et nous espérons retrouver une situation saine au niveau de nos finances pour accentuer les efforts déployés au niveau du petit gibier. Ce projet permet de répondre à nos adversaires qui ergotent à longueur de journée sur notre activité.

Réentendre un coq faisan chanter, croiser au détour d'une randonnée une compagnie se défilant dans la végétation, observer un lièvre au milieu d'un champ font la joie des randonneurs et contribuent à montrer les efforts que nous consentons pour retrouver une diversité du vivant dans notre campagne charentaise.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 19 avril 2024

N'en déplaise à certains, nous ne nous contentons pas de constats édictés dans des bureaux, de propos mensongers, nous agissons. Loin de paroles futiles, nos actions sont tangibles, vérifiables, réelles. Nous investissons pour améliorer, embellir les territoires que nous connaissons mieux que personne.

Dans nos valeurs, la formation qui permet une transmission de savoirs est importante. Si certaines sont imposées par les missions de service public telles que la formation au permis de chasser, nous avons souhaité que d'autres soient mises en place avec un objectif simple : permettre aux chasseurs d'acquérir toutes les connaissances essentielles pour exercer leur passion en toute légitimité et en toute sécurité.

Le grand public, du fait d'un battage médiatique mensonger, tombe dans un état anxieux quand on parle de la chasse. Croiser l'un de ses adeptes, sur le terrain, soulève une peur infondée.

Et pourtant les chiffres sont là. Les incidents ne cessent de baisser et on ne compte que 6 accidents mortels en 2022-2023 ne touchant que les seuls chasseurs. Encore faudrait-il défalquer de ce chiffre les auto-accidents plus liés à une mauvaise manipulation de l'arme qu'à l'action de chasse elle-même.

Grâce à nos formations auprès des chasseurs, qu'elles soient individuelles en ce qui concerne les directeurs de battues ou collectives pour l'ensemble des pratiquants participant à des chasses collectives, nous n'avons pas à déplorer, en Charente d'accidents graves depuis des décennies.

Je rajouterai que, dans notre département, nous avons souhaité que ces temps de formation touchant à la sécurité soient assortis d'un examen final et d'une remise à niveau tous les dix ans, nous permettant de juger de la capacité du directeur de battue à connaître les règles essentielles à mettre en œuvre pour exercer sa passion en toute sécurité que ce soit pour lui, pour les lignes de tir qui seront placées et pour les personnes qu'il pourrait croiser dans la nature.

Nous dispensons également des formations pour les chasseurs à l'affût ou à l'approche, pour les chasseurs à l'arc, pour les piégeurs, pour les gardes-particuliers ainsi que des formations hygiène. Si elles concernent plutôt des spécialistes, depuis maintenant deux ans, tous les chasseurs ont l'obligation de suivre une formation décennale abordant toutes les thématiques liées au port d'une arme. Bientôt, nous aurons tous subi cette formation gage du sérieux de notre activité.

Il n'y a aucun autre domaine dans lequel l'utilisateur est soumis à un tel régime formatif. Il n'est pas plus dangereux d'aller se promener un jour de chasse que de prendre sa voiture, le matin, pour aller travailler. Il n'est pas plus dangereux de croiser des chasseurs que de croiser des skieurs sur une piste. Il n'est pas plus dangereux de pratiquer la chasse qu'une autre activité de pleine nature.

La nature ne se partage pas que ce soit dans le temps ou dans l'espace. Si c'était le cas, de nouvelles restrictions apparaîtraient imposant aux uns et aux autres des jours autorisant une activité et en interdisant d'autres, des espaces ouverts à certains et interdits à d'autres.

Je rappelle que ce que le grand public appelle la Nature correspond dans la plupart des cas à des espaces privés, propriété d'un individu ou d'un groupe d'individus. Notre passion, tant décriée, y est légitime car nous, nous avons l'autorisation de ces propriétaires privés. Au mot partage, je préfère le mot cohabitation. Toutes les activités que l'on nomme « de pleine nature » peuvent se dérouler ensemble dans le respect de chaque pratiquant.

Je rappelais qu'éduquer faisait partie également des valeurs que nous portons. Dans ce domaine, n'en déplaise à quelques individus qui nous le reprochent, nous avons l'agrément de l'Education Nationale qui reconnaît notre compétence en la matière.

Quand nous intervenons dans une école, la promotion de la chasse n'est absolument pas notre objectif mais éveiller les jeunes générations à la nature, leur faire comprendre les interactions qui

Procès-verbal de l'assemblée générale du 19 avril 2024

se jouent dans le milieu entre les animaux et les plantes, le respect de l'espace qui nous entoure sont quelques-uns des principes que nous abordons avec les enfants.

Notre personnel est compétent pour le faire et les retours des enseignants qui ont fait appel à nous sont très favorables.

Dans le domaine de l'éducation à la nature, nous avons un projet en cours intitulé « Naturo'bus, l'observatoire ambulant de la biodiversité », qui je l'espère, aboutira grâce aux financements de nos sponsors. Je tenais à remercier Benoît FAYOL, qui est présent parmi nous ce soir, président de la caisse régionale du Crédit Agricole Charente-Périgord. Il a défendu notre projet devant son Conseil d'Administration et a obtenu, auprès de la fondation AGIR, une partie des finances nécessaires à l'aboutissement de ce projet. J'espère vous en parler plus longuement à cette tribune l'année prochaine.

En conclusion de ce rapport moral, et cela a toujours été la ligne conductrice de votre Conseil d'Administration, je réaffirme que notre chasse doit rester populaire et accessible au plus grand nombre.

Ce mot « populaire » est galvaudé dans bien des milieux. De vos élus, elle a une signification hautement humaine. Notre activité fédère des chasseurs issus de toutes les classes sociales et de tous les milieux. C'est une force et c'est l'ADN de la chasse en France ! La chasse est un patrimoine culturel, elle porte en elle la tradition, la transmission, le partage, la convivialité, mais surtout la pratique d'une passion qui nous apporte un pur bonheur !

Il faut donner à ce message une force exceptionnelle et pour cela, il nous faut devenir des combattants de notre cause. Devant toutes les attaques que nous subissons, notre avenir en dépend. Nous devons entrer en résistance pour défendre ce mode de vie, cet espace de liberté, ces valeurs que nous portons depuis toujours.

Tradition n'est pas à opposer à modernisme. La chasse constitue une activité qui s'ancre dans les siècles passés mais qui a su s'adapter au fil du temps et rester dans la société.

Nous portons une richesse de terroir, une richesse de savoir-être, une richesse de savoir-faire, une richesse de connaissances. Assumer sa passion, c'est déjà faire un grand pas pour l'avenir de celle-ci et son acceptation dans la société. Alors portons haut et fort cette passion.

Dans un monde toujours plus normé, qui voudrait que chaque individu entre dans une case, qui souhaite réguler la vie de chacun, qui gomme toutes les individualités, la chasse y est perçue comme une activité anachronique qu'il faut faire disparaître rapidement.

On m'a toujours enseigné que le monde de demain devait s'appuyer sur les valeurs de son passé pour progresser. Ne plus respecter cet adage, c'est oublier les leçons de nos anciens, c'est oublier les traditions qui ont forgé la vie de nos territoires ruraux, c'est oublier l'importance du vécu.

Alors continuons à être fiers de notre passion, continuons à être des militants de notre cause, continuons à transmettre nos valeurs, continuons à être ce maillon indispensable de la vie de nos territoires ruraux.

Longue vie à la chasse.

Je vous demande maintenant de valider la résolution n°5 : « Approuvez-vous le rapport moral tel qu'il vous a été présenté ? »

LA RESOLUTION N°5 EST ADOPTÉE (CONTRE : 1).

Je vais désormais laisser la place à notre Trésorier, Joël BEAULIEU ainsi qu'à notre Expert-Comptable, Madame Fanny RODRIGUEZ pour la présentation des comptes, puis à notre Commissaire aux Comptes, Monsieur Didier RAMMELAERE.

Je vous remercie de votre attention.

9. Approbation des comptes annuels

Intervenant : Joël BEAULIEU

Fonction : Trésorier

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous présenter en qualité de Trésorier, les comptes de l'année écoulée clos au 30 juin 2023 ainsi que le budget prévisionnel voté par notre Conseil d'Administration à l'unanimité et que je vous demanderais d'approuver conformément aux statuts de la Fédération.

Le cabinet comptable a établi les comptes comme lors de l'exercice précédent et notre Commissaire aux Comptes en a effectué le contrôle.

Nous vous avons adressé en temps utile dans la circulaire n°2, le compte de résultat, le bilan et le budget afin que vous puissiez en prendre connaissance. Vous trouverez dans la pochette qui vous a été remise le détail de ces comptes et du budget.

Ces rapports sont consultables dans leur intégralité sur notre site internet comme la loi nous y oblige en tant qu'association de protection de l'environnement.

Depuis l'année comptable 2019-2020, il n'existe qu'une seule comptabilité générale et non plus deux comme auparavant. Cependant, nous devons garder à l'intérieur de cette comptabilité, trois sections analytiques : service général, dégâts grand gibier et écocontribution.

Après ce rapide préambule, je laisse le soin à Madame Fanny RODRIGUEZ, notre Expert-Comptable de vous présenter les grandes lignes de l'arrêt des comptes clos au 30 juin 2023.

Intervenante : Fanny RODRIGUEZ

Fonction : Expert-Comptable

Mesdames, Messieurs, bonjour,

Je vais vous présenter les comptes annuels de l'exercice pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 tels qu'ils ont été certifiés par le Commissaire aux Comptes, Monsieur Didier RAMMELAERE.

Les comptes 2022-2023 de votre Fédération présentent un déficit de 345 685,55 € contre un déficit de 452 544, 82 € en 2022.

Comme l'année précédente, ce déficit trouve son origine dans l'activité dégâts qui est en déficit de 247 K€ (déficit de 383 K€ pour N-1), malgré une aide de 123 K€ versée par l'Etat dans le cadre du plus de résilience et des recettes affectées supérieures, les indemnités de dégâts sont en progression, en lien cette année, avec la hausse des cours des céréales.

Le déficit cumulé des dégâts s'élève, depuis 2016-2017 à 1 249 K€ puisé dans les réserves fédérales, l'équivalent de la moitié d'une année de fonctionnement de la Fédération.

Le résultat de l'activité du service général est également en déficit de 82 K€ en raison de la hausse des charges de fonctionnement liée en partie à l'inflation des prix subie.

Concernant les dégâts grand gibier, le montant indemnisé toutes espèces de grand gibier atteint 470 K€ pour la saison 2022-2023 contre 424 K€ pour la saison 2021-2022. 82 % du montant indemnisé concerne le sanglier, 10 % le chevreuil et 9 % le cerf.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 19 avril 2024

84 % de la surface est détruite par le sanglier principalement sur culture de maïs (plus de 400 hectares par an depuis quatre ans). Sur cet exercice clos au 30 juin 2023, il est à noter que 13 communes, soit 3,5 % du département, représentent à elles seules 48 % des surfaces détruites toutes espèces de grand gibier confondues.

En ce qui concerne le bilan, ce dernier continue de se détériorer avec des capitaux propres en très nette diminution à 827 K€ contre 1 173 K€ l'année dernière. Dans le même temps, la trésorerie globale (placée et disponible) au 30 juin 2023 passe à 1 143 K€ contre 1 730 K€ en juin 2022 pour un endettement de 1 602 K€ stable par rapport à l'exercice précédent.

Les prochains exercices comptables auront pour objectif de reconstituer ce matelas de trésorerie nécessaire à la pérennité de la structure fédérale.

Les décisions votées et adoptées à la dernière assemblée générale pour la saison 2023-2024 en matière d'évolution des tarifs devraient vous permettre de retrouver un équilibre budgétaire.

Je vous remercie de votre attention et je vais maintenant laisser la parole à Monsieur Didier RAMMELAERE, Commissaire aux Comptes.

[Intervenant](#) : Didier RAMMELAERE
[Fonction](#) : Commissaire aux Comptes

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale réunie le 21 avril 2018, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2022 à la date d'émission de mon rapport, le 5 décembre 2023.

Vérification du rapport du trésorier et des autres documents adressés aux adhérents

J'ai procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre Fédération, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées. Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des

Procès-verbal de l'assemblée générale du 19 avril 2024

informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurai découverte à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé, ni rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation. J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application de l'article L.612-5 du Code de Commerce. Fait à Angoulême, le 5 décembre 2023.

Intervenant : Joël BEAULIEU
Fonction : Trésorier

Maintenant que les comptes ont été certifiés par notre Commissaire aux Comptes, je vous demande de valider la résolution n°6 : « Approuvez-vous les comptes annuels de l'exercice 2022-2023 clos au 30 juin 2023, tels qu'ils ont été arrêtés et donnez-vous quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion ? »

LA RESOLUTION N°6 EST ADOPTEE (CONTRE : 1 ; ABSTENTION : 2).

Je vous demande maintenant, de valider la résolution n°7 : « Approuvez-vous l'affectation de l'imputation du déficit de 345 685,55 € en diminution des réserves de gestion ? »

LA RESOLUTION N°7 EST ADOPTEE (CONTRE : 1 ; ABSTENTION : 1).

Face au constat partagé par mes collègues, le Conseil d'Administration a décidé dans une logique de maîtrise de dépenses fédérales de suspendre deux opérations largement subventionnées : le permis de chasser à 0 € et les abandonnistes (parrain et parrainé).

C'est ainsi que je vous demande de valider la résolution n°8 : « Approuvez-vous dans le cadre des projets associatifs financés à partir des réserves fédérales, la poursuite du PAPG pour 72 043 € et la suspension du permis de chasser à 0 € ? »

LA RESOLUTION N°8 EST ADOPTEE (CONTRE : 5 ; ABSTENTION : 1).

10. Approbation du budget prévisionnel 2024-2025

Intervenant : Joël BEAULIEU
Fonction : Trésorier

Ce budget prévisionnel 2024-2025 vous a été présenté lors des réunions de secteurs et vous trouverez également dans la pochette qui vous a été remise lors du pointage, un condensé de ce budget prévisionnel. Et comme nous n'avons toujours rien à cacher, il sera consultable dans son intégralité en vous rendant sur le site internet de la Fédération.

Avec 2 844 122 € de produits, pour 2 841 429 € de charges et un résultat excédentaire de 2 693 €, ce budget reste prudent. Il couvre la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 et tient compte du mécanisme d'indexation des redevances cynégétiques de l'État fixé à 2,5 % par le projet de loi de finances 2024.

La réalité financière des dégâts nous a conduit à construire un budget prévisionnel de la section analytique dégâts de grand gibier nécessitant un appel de cotisation à hauteur de 800 000 €.

Pour équilibrer cette section analytique, le Conseil d'Administration a décidé, compte tenu des efforts déjà consentis par les chasseurs et les territoires, d'envoyer un signal fort de soutien en

Procès-verbal de l'assemblée générale du 19 avril 2024

recourant à l'utilisation des 200 000 € du plan d'accompagnement de l'état (convention financière triennale) reçu en 2023.

Si la Fédération n'avait pas choisi cette option, le montant de la contribution territoriale différenciée aurait dû être de 238 000 € avec un impact très fort sur les territoires où les dégâts de grand gibier sont les plus importants, car comme nous vous l'avons expliqué à plusieurs reprises, lors des deux prochaines saisons, l'accompagnement financier de l'Etat sera lié à l'obligation de réduction drastique de la surface des dégâts.

Faute de résultats probants, cette enveloppe financière sera considérablement réduite, ce qui impactera directement les chasseurs sur le plan pécunier. Je tiens à vous rappeler que pour que cette proposition soit viable économiquement, cela implique une diminution significative des dégâts causés par le sanglier la saison prochaine.

Les propositions des cotisations et autres contributions pour la saison 2024-2025 soumises à votre approbation sont les suivantes :

- Bracelet daim : gratuit.
- Bracelet chevreuil : 26 € soit une augmentation de 1 €.
- Bracelet cerf mâle : 113 € soit une augmentation de 3 €.
- Bracelet cerf BDF : 72 € soit une augmentation de 2 €.
- Manufix sanglier supérieur ou égal à 20 kg : 33 € soit une augmentation de 1 €.
- Manufix sanglier inférieur à 20 kg : gratuit.
- Cotisation départementale annuelle : 112 € soit une augmentation de 3 €.
- Adhésion simple : 256 € soit une augmentation de 6 €.
- Contrat de service (part forfaitaire) : 150 €.
- Contrat de service (part à l'ha) : 28 centimes d'€ soit une augmentation de 1 centime.
- Contribution territoriale de base : 102,50 € soit une augmentation de 2,50 €.
- Contribution territoriale différenciée : de 0 à 50 centimes d'€ soit une augmentation de 20 centimes pour la classe 5.

La contribution territoriale différenciée (CTD) remplacera l'ancienne contribution territoriale majorée (CTM). Afin de répondre à l'objectif du législateur de responsabiliser davantage les territoires avec une CTD proportionnée, le montant de la CTD variera en fonction du niveau des surfaces détruites par commune (toutes espèces de grand gibier confondues).

Compte tenu que seules les données de l'année N-1 (2022-2023) sont disponibles et peuvent faire l'objet d'une exploitation pour le calcul de la CTD, ce sont ces données qui ont servi à faire la simulation ci-dessous. Pour les territoires répartis sur plusieurs communes administratives, le calcul sera réalisé au prorata des superficies enregistrées dans chaque commune comme c'est déjà le cas. Le calcul de la CTD est simple : « superficie du territoire » x « taux de la commune administrative (numéro de la classe*) » = « montant de la cotisation territoriale différenciée ».

Sur la base des données de surfaces détruites pour la saison 2022-2023, c'est ainsi que cinq classes ont été constituées pour la CTD 2024-2025 qui vont de 0 € pour les communes sans dégâts à 50 centimes d'€ par ha pour les communes à plus de 9 ha détruits.

A titre d'indication, sans les 200 000 € du plan d'accompagnement dégâts de l'Etat, le montant de la CTD aurait oscillé entre 14 centimes d'€ (classe 2) et 3,07 € (classe 5) et non entre 2 centimes d'€ (classe 2) et 50 centimes d'€ (classe 5) comme proposé. Tous les territoires verront apparaître dans leur appel de cotisation 2024-2025 la ligne CTD qui variera entre 0 € et 50 centimes d'€ de l'hectare.

Je vous demande maintenant de valider la résolution n°9 : « Approuvez-vous le budget prévisionnel 2024-2025 tel qu'il vous a été présenté avec le vote des redevances et contributions 2024-2025 correspondantes ? »

LA RESOLUTION N°9 EST ADOPTÉE (CONTRE : 15).

Procès-verbal de l'assemblée générale du 19 avril 2024

Pour conclure sur cette partie comptable et financière, je vous informe que le mandat de Monsieur Didier RAMMELAERE, notre actuel Commissaire aux Comptes, expirera le 30 juin 2024 et qu'il va très prochainement faire valoir ses droits à la retraite.

A cette occasion, le Conseil d'Administration a décidé de procéder à une mise en concurrence de plusieurs cabinets charentais pour la sélection du prochain Commissaire aux Comptes.

C'est la proposition du cabinet Exco Valliance Audit SAS représenté par Monsieur Louis-Guillaume BLANC qui a été retenue. Le mandat du cabinet Exco Valliance Audit SAS viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2029.

Je vous demande de valider la résolution n°10 : « L'assemblée générale, après avoir pris acte de l'expiration du mandat de Monsieur Didier RAMMELAERE, Commissaire aux Comptes et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes le cabinet Exco Valliance Audit SAS représenté par Monsieur Louis-Guillaume BLANC pour une durée de six exercices. Approuvez-vous cette proposition ? »

LA RESOLUTION N°10 EST ADOPTÉE (CONTRE : 2 ; ABSTENTION : 1).

Avant de clôturer cette partie financière, je tiens à remercier Monsieur Didier RAMMELAERE, notre Commissaire aux Comptes qui a certifié nos comptes sans réserve et qui a œuvré pendant plus de 20 ans aux destinées de notre Fédération.

Etant sa dernière assemblée générale de notre Fédération, je vous demande de bien vouloir l'applaudir comme il se doit pour le temps consacré à certifier nos comptes et à nous prodiguer les conseils nécessaires pendant toutes ces années.

Je tiens à remercier tout particulièrement Madame Fanny RODRIGUEZ, notre Expert-Comptable pour la qualité du travail réalisé et la clarté de sa présentation. Fanny a fait le choix de créer son propre cabinet d'expertise comptable et le Conseil d'Administration a décidé de continuer sa mission auprès de sa nouvelle équipe, la partie sociale étant toujours gérée par la FIMECO représentée par Monsieur Emmanuel LABROUSSE.

Un grand merci également à notre Comptable pour la tenue de notre comptabilité d'engagement et notre Directeur pour son aide dans la préparation et la rédaction des supports qui vous ont été distribués et dont la synthèse vous a été présentée ce soir.

J'en ai terminé avec ce rapport financier et vous précise que conformément aux dispositions des statuts de la Fédération, tous ces éléments budgétaires seront transmis à Madame la Préfète dans les prochaines semaines et consultables sur notre site internet.

Mesdames, messieurs, chers amis, je vous remercie de votre écoute et de votre attention. Le Président et moi-même restons à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires. Je laisse le soin à Bruno d'accueillir les personnalités qui vont le rejoindre à cette tribune.

11. Interventions des personnalités

Pendant que nos invités sont en train de prendre place sur scène à mes côtés, permettez-moi de vous présenter celles et ceux qui vont se succéder à ce pupitre :

- ⇒ Monsieur Christian DANIAU, Président de la Chambre d'Agriculture de la Charente.
- ⇒ Monsieur Cédric DE PENFENTENYO DE KERVEREGUIN, Colonel du groupement de gendarmerie de la Charente.
- ⇒ Enfin Monsieur Hervé SERVAT, Directeur de la Direction Départementale des Territoires de la Charente, représentant Madame la Préfète.

Mon cher Christian, c'est à toi de commencer.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 19 avril 2024

Intervenant : Christian DANIAU

Fonction : Président

Structure : Chambre d'Agriculture de la Charente

Intervenant : Cédric DE PENFENTENYO DE KERVEREGUIN

Fonction : Colonel

Structure : Groupement de gendarmerie de la Charente

Intervenant : Hervé SERVAT

Fonction : Directeur

Structure : Direction Départementale des Territoires de la Charente

12. Remise des médailles

Intervenant : Bruno MEUNIER et les élus fédéraux

Fonction : Conseil d'Administration de la FDC 16

Comme chaque année, en récompense pour leurs investissements au sein de leurs territoires, dans l'intérêt de la chasse, de la faune sauvage et ses habitats, je vais procéder avec mes collègues administrateurs à la remise des décorations pour les services rendus à la cause cynégétique.

A l'appel de votre nom, je vous demanderai de bien vouloir rejoindre l'administrateur à l'estrade pour la remise de votre médaille. Comme l'année passée, nous avons décidé d'honorer nos récipiendaires en leur remettant également un diplôme d'honneur et le livre de notre président Willy SCHRAEN, « un chasseur en campagne ».

Je demanderai également à Renaud JOUBERT, notre photographe professionnel de bien vouloir immortaliser ce moment, témoin de l'implication de tous ces chasseurs pour la défense et la promotion de notre passion et de notre culture :

- Monsieur Didier TEXIER remet une médaille de bronze à Monsieur Roger BERNARD, membre du bureau de la société de chasse communale de LONGRE.
- Madame Annie TEXIER remet une médaille de bronze à Monsieur Gilbert DUBREUIL, membre actif de l'AC BLAISEAUX sur la commune de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS.
- Monsieur Joël BOUTENEGRE remet une médaille de bronze à Monsieur Gérard JOLLIT, Président depuis 40 ans de la société de chasse communale de SAINTE-SEVERE.
- Monsieur Michel CONSTANTIN remet une médaille de bronze à Monsieur Roger TESSIER, Président depuis 54 ans de la société de chasse communale d'ETRIAC.
- Monsieur Franck MOUFFLET remet une médaille de bronze à Monsieur Didier VIGNAUD, Vice-Président de la société de chasse communale de CHERVES-RICHEMONT.

Messieurs, vous êtes les forces vives du monde de la chasse. C'est votre dévouement sans faille qui est récompensé aujourd'hui. Je sais que vous faites partie de cette grande famille de bénévoles, et que vous ne comptez pas votre temps au service de votre passion.

En l'honneur de tous les récipiendaires, écoutons les honneurs interprétés par le Rallye Tussonnais. Même s'il est de tradition de ne pas applaudir les honneurs, je pense, malgré tout, que nous pouvons faire une entorse à cette règle et applaudir comme il se doit, tous ces médaillés au nom de la chasse charentaise. Merci pour eux.

13. Discours de clôture

Intervenant : Bruno MEUNIER

Fonction : Président

En guise de discours de clôture, je voudrais tout d'abord saluer les personnalités qui sont intervenues à cette tribune démontrant l'intérêt que la chasse est suscite, ce qui est en fait sa

Procès-verbal de l'assemblée générale du 19 avril 2024

spécificité mais surtout sa richesse et rappeler que, pour perdurer, elle devra être éthique, raisonnée et populaire.

Il me paraît indispensable de rappeler le rôle prépondérant des chasseurs dans le maintien des équilibres agro-sylvo-cynégétiques de notre département, invoquant la nécessaire et impérieuse capacité des acteurs à travailler dans l'intérêt général à condition que tous les moyens autorisés par le législateur nous soient donnés.

Les attaques, comme je l'ai souligné dans mon rapport moral, sont très violentes et incessantes, à croire que nos détracteurs cherchent à nous user ! L'époque est ainsi et nous n'en avons malheureusement pas fini. La chasse a surtout besoin d'être expliquée et je suis certain qu'avec du temps, de la ténacité et du bon sens, la logique rurale triomphera.

Avec encore 9 500 pratiquants en Charente, la chasse est et reste l'un des maillons forts de la ruralité. Nous aurons sans doute l'occasion de le prouver lors de la foire exposition de Barbezieux où nous serons présents, aux côtés d'associations spécialisées, au sein du village chasse et pêche, les vendredi 30 août, samedi 31 août et dimanche 1^{er} septembre prochain.

Je tenais à vous informer que la date de validité de notre actuel Schéma Départemental de Gestion Cynégétique a été prolongée de 6 mois soit jusqu'au 28 décembre 2024.

Cette décision fait suite à notre demande de pouvoir prendre le temps nécessaire à la concertation mais aussi analyser les conséquences de la transcription de la boîte à outils sanglier (chevrotine, appâtage, tir autour des récoltes...) dans notre prochain schéma. Je peux d'ores et déjà vous annoncer qu'il sera toiletté, simplifié et plus facile à décrypter pour les chasseurs mais aussi pour nos partenaires.

L'année dernière, dans cette salle, nous avons soufflé nos 100 bougies. A cette occasion, une vidéo a été réalisée et je vous invite à la visionner maintenant.

Avant de passer aux réjouissances gustatives qui vont suivre, je vous invite à rejoindre la salle des Lavoirs afin de nous permettre d'installer les tables et de préparer les couverts.

Un très grand merci à toutes et à tous. Merci également à l'équipe de la régie, merci encore à toute l'équipe fédérale, élus et professionnels et à l'année prochaine.

Vive la chasse et vive la Charente..

Le Secrétaire Général,

Claude PINEL

Le Président,

Bruno MEUNIER

Pour voir ou revoir l'intégralité de la vidéo réalisée lors de ladite assemblée, cliquez sur le lien suivant : <https://www.youtube.com/watch?v=eFYpsoAEYfw>